

INFOLIVE – PROTECTION RAISONNÉE DE L'OLIVIER

Bulletin n° 2, le 19 mai 2009



ŒIL DE PAON

Nous vous rappelons que les traitements contre cette maladie doivent avoir lieu sur les arbres dont les dégâts sont supérieurs à 10-15 % de feuilles tachées.

Rappel de la stratégie :

<i>Traitements de printemps</i>	
1 ^{er} traitement	Renouvellement dès lessivage ou tous les mois
Cuivre à dose homologuée	Cuivre à ½ dose en alternance avec mancozèbe à dose homologuée (surtout à partir du stade E)

Les produits doivent être appliqués avant une pluie (sauf le krésoxim-méthyl), et renouvelés après 40 mm de pluies. Toute la frondaison des arbres doit être atteinte, avec une pulvérisation fine.

Si vous n'êtes pas en agriculture biologique, alterner les matières actives.

Produits autorisés sur oliviers * :

Matière active	Spécialités	Dose de spécialité	DRE	ZNT	Conditions
hydroxyde de cuivre	Champ DP, Champ Flo, Cuproxyde Macc 50, Hélocuivre...	De 0,5 à 0,66 kg/hl selon la spécialité [■]	24 h sf Champ Flo 6h	5 ou 20 m [■]	<p>Ne pas traiter sur les fleurs et boutons floraux</p> <p>Produits cupriques autorisés en AB</p> <p>2,5 applications max / an sauf le Nordox 50 limité à 2 applications par an</p>
oxychlorure de cuivre	Cupravit, Pasta Caffaro, Cuprocaffaro, Cuproflo, Oxcure, Yucca...	0,5 kg/hl ou 0,7 l/hl selon la spécialité [■]	6 h ou 24 h [■]	5 ou 20 m [■]	
oxyde cuivreux	Nordox 50, Nordox 75 WG, Nordox Super 75 ...	0,33 ou 0,5 kg/hl selon la spécialité [■]	6 h ou 24 h [■]	5 ou 20 m [■]	
sulfate de cuivre	Bouillie Bordelaise Macc 80, BB RSR, BB RSR Disperss, BB Phyteurop	1,25 kg/hl	6 h ou 24 h [■]	5 à 50 m [■]	
mancozèbe	Dithane Néotech	0,2 kg/hl	48 h	5 m	2 applications max / an
Krésoxim-méthyl	Stroby DF	0,02 kg/hl	6 h	5 m	2 applications max / an – déconseillé au printemps

[■] Consulter l'étiquette DRE= délai de rentrée dans le verger après un traitement ZNT= Zone Non traitée

Il est préférable d'utiliser le mancozèbe à l'approche de la floraison.

INFOLIVE est une feuille d'information établie par le Centre Technique de l'olivier. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative. Les informations présentes sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

* Liste établie à partir de la base e-phy du ministère de l'agriculture

CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER

Siège social
Maison des Agriculteurs
Mas de Saporta
CS 30021
34875 Lattes

Siège administratif
Maison des Agriculteurs
22 av. Henri Pontier
13626 Aix en Provence Cedex 1
☎ 04.42.23.01.92 - 📠 04.42.23.82.56
E-mail : contact@ctolivier.org

TEIGNE DE L'OLIVIER

Les traitements, aussi bien biologiques que conventionnels, auront lieu au stade « bouton blanc » (stade E), si le seuil de plus de 10 % de feuilles minées en fin d'hiver est atteint.

Dans le cadre d'une pratique agricole respectueuse de l'environnement, nous préférons et vous **conseillons des traitements biologiques**, à base de *Bacillus thuringiensis*, dont les spécialités sont listées ci-dessous

Les doses à appliquer sont :

Bactospéine PM 16000 S	0,05 kg/hl
Scutello	0,05 kg/hl
Insectobiol M	0,05 kg/hl
Delfin	0,05 kg/hl
Dipel DF	0,05 kg/hl
Xentari	0,05 kg/hl
Bacivers	0,05 kg/hl
Biobest BT	0,05 kg/hl

Produits agréés en lutte biologique

Les spécialités à base de *Bacillus thuringiensis* (Bt) sont spécifiques des lépidoptères, efficaces sur jeunes chenilles, qui doivent ingérer le produit pour être neutralisées. L'application a lieu sur toute la frondaison.

L'efficacité du traitement dépend du stade de développement du ravageur et de la qualité de la pulvérisation.

◆ Ne pas mélanger avec du cuivre : en effet, cette pratique ne se justifie pas. Les produits à base de Bt s'appliquent du stade « gonflement des boutons » au début de la floraison. A ce stade de développement, l'application d'un cuivre est toxique pour la fleur (voir ci-dessous 'œil de paon').

PSYLLE

Nous conseillons **aucun traitement** contre ce ravageur, qui est prédaté naturellement par tout un cortège d'insectes auxiliaires comme les punaises. Une fois les insectes auxiliaires installés, la population de psylle va diminuer « d'elle-même ».

INFOLIVE est une feuille d'information établie par le Centre Technique de l'olivier. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative. Les informations présentes sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

* Liste établie à partir de la base e-phy du ministère de l'agriculture

CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER

Siège social
Maison des Agriculteurs
Mas de Saporta
CS 30021
34875 Lattes

Siège administratif
Maison des Agriculteurs
22 av. Henri Pontier
13626 Aix en Provence Cedex 1
☎ 04.42.23.01.92 - 📠 04.42.23.82.56
E-mail : contact@ctolivier.org

N° SIRET : 494 495 757 00010 code APE 911 C N° TVA : FR 91 494 495 757
Association Loi 1901